

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2010-0488/PR/MEFPCP portant affectation d'un terrain sise à la ZIS-E au profit de Monsieur Houssein Ismael.

n° 2010-0488/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA  
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

31 juillet 2010

Numéro JO

n° 14 du 31/07/2010

Date du numéro

31 juillet 2010

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** La constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

**VU** Le décret n°2008-0083/PRE en date du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant domination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Il est affecté à Monsieur HOUSSEIN ISMAEL une parcelle de terrain d'une superficie de 800 m2 environ sise à la zone industrielle sud-est et à distraire du titre foncier n°6209 appartenant à Madame ANISSA AHMED OMAR.

#### Article 2

Le coût par mètres carrés de ce terrain est de 1200fd soit 960.000Fd plus 1107 mètres cubes de remblais à 1200FD soit 1 328 400fd, soit un total de 2 288 400 FD.

#### Article 3

Il sera remboursé la somme de 2 288 400fd à madame ANISSA AHMED OMAR.

#### Article 4

Ladite dépense sera imputée au budget national au titre de l'année 2010.

---

**Article 5**

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le Ministère des Finances par l'entremise de la Directrice des Domaines fera remise de ladite parcelle à Monsieur HOUSSEIN ISMAEL. Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

---

**Article 5**

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---